



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 15 février 2021

Intervention de **Amélie GERMAIN**

Délibération n° 27 : **Maison située 36 rue de la Blanche - Projet d'acquisition**

Mesdames, Messieurs,

Cette délibération selon nous 2 questions :

1. Quelles sont les perspectives d'évolution de la parcelle ?

la délibération précise bien, je cite : " Son acquisition permettra de faire évoluer cette voie avec notamment un élargissement, sur une partie, de l'espace public destiné à favoriser les modes de déplacement doux"

Alors élargir la voie existante qui mène au groupe scolaire du Soleil Levant pour favoriser les déplacements doux, bien sûr que nous y sommes favorables.

Mais ce terrain fait 14 mètres de large sur toute sa longueur, alors notre question c'est : qu'est-il prévu pour la partie restante ? Il est normal de savoir ce qui est envisagé, et d'avoir une esquisse du projet futur pour voter en pleine connaissance.

2. A quand un retour de la mairie auprès des habitants ?

Comme nous l'avons rappelé en commission, l'évolution de ce micro-quartier Néruda-Soleil Levant, dans le cadre du Projet Urbain de Preux, a été présentée en réunion publique en juin 2018. Cela fait donc plus de 2 ans ½. Depuis cette réunion, il n'y a pas eu d'information des habitants ! Le repositionnement du collège Ernest Renan, à l'ouest du groupe scolaire et l'achat à l'est du terrain au 36 rue de la Blanche, justifient de revenir rapidement vers les habitants de Preux et la Crémetterie. Qu'envisagez-vous comme échanges avec les habitants prochainement ?

Soyons attentifs au projet mais aussi au retour de l'information car la citoyenneté se construit par un échange continu entre habitants, associations de quartier et équipe municipale.

Je vous remercie de votre attention



Citoyen-nes
engagé-es